



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
28 mars 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Troisième session

Genève, 6-10 juin 2011

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers

**Rapport intérimaire sur l'application des dispositions
de l'Accord d'Accra relatives aux produits de base**

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le présent rapport décrit les activités menées par le secrétariat de la CNUCED en 2010 pour la réalisation des objectifs prévus par l'Accord d'Accra concernant les produits de base. Il porte sur les domaines suivants: a) contribution à la Commission des biens et services, et des produits de base; b) coordination avec d'autres organisations internationales et des organismes internationaux de produit; c) organisation par la CNUCED de réunions de parties prenantes sur les produits de base; d) exécution d'activités dans les secteurs des minéraux, des métaux, de l'énergie et des produits de base agricoles; e) coopération technique; f) formation et collaboration avec l'Institut virtuel de la CNUCED. L'accent est mis sur les activités de formation de consensus entre parties prenantes et sur les synergies entre les trois piliers du mandat de la CNUCED.

Les problèmes liés aux produits de base persistent, même s'ils revêtent de nouvelles formes, et se conjuguent pour compromettre gravement la stabilité macroéconomique de 92 pays en développement tributaires de ces produits et les moyens de subsistance de plus de 2 milliards de petits producteurs et de travailleurs dans les pays concernés.

En s'appuyant sur les travaux d'analyse menés et sur les diverses réunions organisées, le secrétariat de la CNUCED a encouragé la formation de consensus sur les politiques nationales et internationales relatives aux produits de base agricoles, aux minéraux, aux métaux et à l'énergie qui intéressent les pays en développement tributaires des produits de base. Les ateliers et les publications débouchent sur des recommandations portant sur la manière dont les parties prenantes peuvent coopérer pour optimiser les gains en matière de développement. Les travaux de la CNUCED ont rappelé la nécessité urgente de conclure le Cycle de négociations commerciales de Doha par un résultat propice au développement, conduisant notamment à la suppression par les pays développés des mesures de soutien et des subventions au secteur agricole qui ont pour effet de fausser les échanges.

En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, des donateurs et des partenaires, le secrétariat a mis en œuvre un programme d'assistance technique s'appuyant sur des travaux d'analyse et ayant pour objet: a) de fournir aux producteurs et aux décideurs les outils d'information nécessaires pour répondre le mieux possible aux signaux du marché et satisfaire aux normes de produit; b) d'aborder les questions liées à une gestion durable et équitable des ressources exploitées par les industries extractives; et c) de fournir des conseils et une formation étayés par la recherche aux décideurs et aux analystes des pays en développement sur toutes les grandes questions actuelles concernant un développement fondé sur les produits de base.

Introduction

1. À sa douzième session, en avril 2008, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a adopté l'Accord d'Accra, qui définissait le programme de travail de la CNUCED pour les quatre années suivantes. Le programme de travail adopté pour les produits de base, y compris les arrangements institutionnels, se caractérise à la fois par la continuité des travaux relatifs à ces produits à la CNUCED et par une relance – ou une revitalisation – de ces travaux.

2. Il a été réaffirmé au paragraphe 91 de l'Accord d'Accra que, tout en coordonnant ses activités avec celles d'autres acteurs internationaux et régionaux, notamment avec les organismes internationaux de produit, la CNUCED devrait continuer de jouer un rôle clef dans le traitement des problèmes de commerce et de développement liés à l'économie des produits de base, en accordant l'attention voulue à tous les secteurs de produits de base, notamment l'agriculture, la sylviculture, les pêches, les métaux et minéraux ainsi que le pétrole et le gaz. Dans ce contexte, le secrétariat a été prié de «suivre l'évolution des marchés et les enjeux dans le secteur des produits de base et examiner les liens entre le commerce international des produits de base et le développement national, s'agissant en particulier de la réduction de la pauvreté».

3. Il a également été demandé à la CNUCED de promouvoir la coopération intergouvernementale et la formation de consensus concernant:

a) Les moyens d'intégrer les politiques relatives aux produits de base dans les stratégies nationales, régionales et internationales de développement et de réduction de la pauvreté;

b) Les politiques et les instruments liés au commerce permettant de résoudre les problèmes relatifs aux produits de base;

c) Les politiques d'investissement et de financement visant à dégager des ressources financières pour un développement fondé sur les produits de base.

4. Pour ce qui est des arrangements institutionnels concernant le secrétariat de la CNUCED, il était instamment demandé, dans l'Accord d'Accra, au Secrétaire général de l'ONU, de transformer le Service des produits de base existant en une unité autonome qui ferait directement rapport au Secrétaire général de la CNUCED. Suivant les orientations et sous la direction de celui-ci, cette unité devrait «plus efficacement contribuer aux efforts des pays en développement pour élaborer des stratégies et des politiques leur permettant de faire face aux enjeux et aux perspectives des marchés de produits de base».

5. Le présent rapport rend compte de l'application en 2010 des dispositions de l'Accord d'Accra traitant expressément des produits de base, à savoir les paragraphes 91 à 93, 98, 183 et 208.

6. La problématique des produits de base reste prédominante au XXI^e siècle, dans la mesure où la production et le commerce des produits de base constituent l'activité économique qui, dans la plupart des pays en développement, est la principale source de recettes en devises, de recettes budgétaires, de croissance du revenu, de création d'emplois et de moyens de subsistance pour plus de 2 milliards d'individus dépendant du secteur agricole. L'actualité récente illustre le problème de fond auquel doivent faire face les pays exportateurs de produits de base: après avoir atteint un pic historique en 2008, les prix des produits de base se sont effondrés avant de remonter en 2010.

I. Contribution à la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base

7. Dans le cadre du suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le secrétariat de la CNUCED a établi une note intitulée «Examen des résultats obtenus par les pays les moins avancés en termes de progrès structurels» (TD/B/EX(49)/2). Cette analyse factuelle et prospective des résultats des PMA au cours de la dernière décennie contribue à la stratégie de développement concertée et évolutive qui vise une transformation structurelle accélérée des PMA.

Réunion d'experts pluriannuelle de 2010 sur les produits de base et le développement

8. Conformément au paragraphe 208 de l'Accord d'Accra et à la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-cinquième session (15-26 septembre 2008), une réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement a été instituée, dont la deuxième session a eu lieu à Genève les 24 et 25 mars 2010. Le secrétariat a établi quatre notes d'information pour cette réunion: a) «Évolution récente des marchés de produits de base: tendances et contraintes» (TD/B/C.I/MEM.2/7); b) «Traiter la problématique des produits de base au moyen de mesures liées au commerce» (TD/B/C.I/MEM.2/9); c) «La future panoplie énergétique et les énergies renouvelables: incidences sur la sécurité énergétique et la sécurité alimentaire» (TD/B/C.I/MEM.2/8); d) «Accès des pays tributaires des produits de base au financement de ces produits» (TD/B/C.I/MEM.2/10).

9. Les participants à la réunion d'experts pluriannuelle ont examiné les incidences de la récente crise financière mondiale sur les marchés de produits de base ainsi que les principaux problèmes rencontrés par les pays en développement tributaires des produits de base. Il s'agit notamment: a) de la «financiarisation» de ces marchés et de la nécessité de resserrer la réglementation et de renforcer la transparence afin de réduire l'instabilité des prix; b) de la vulnérabilité des pays dotés de ressources minérales au syndrome hollandais et à la malédiction des ressources; c) de la nécessité d'accroître la part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement total en énergie et de concilier sécurité alimentaire et besoins énergétiques; d) de la crise de liquidité sur le marché du financement du commerce à la suite de la crise financière et de l'accès aux différentes sources de financement; e) de la détérioration des termes de l'échange et du versement par les pays développés de subventions qui faussent les échanges; f) des obstacles commerciaux, notamment des mesures tarifaires et non tarifaires telles que l'adoption de normes strictes; g) de la diversification de l'outil économique grâce à des mesures appropriées. Le secrétariat a établi un rapport de la réunion d'experts (TD/B/C.I/MEM.2/11), qu'il présentera à la deuxième session de la Commission du commerce et du développement.

10. La troisième session de la réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement a eu lieu du 23 au 25 mars 2011. Le secrétariat a établi trois notes d'information: a) «Évolution récente des principaux marchés de produits de base: tendances et contraintes» (TD/B/C.I/MEM.2/13); b) «Mesures permettant d'atténuer les incidences sur les pays dépendant des produits de base de la forte instabilité des prix et des revenus, et de faciliter la création de valeur ajoutée et une plus grande participation des pays producteurs aux chaînes de valeur du secteur des produits de base» (TD/B/C.I/MEM.2/14); c) «Approches novatrices pour résoudre les problèmes relatifs aux produits de base dans le cadre de partenariats multipartites efficaces» (TD/B/C.I/MEM.2/15). Le secrétariat établira un rapport de la réunion d'experts qu'il présentera à la troisième session de la Commission du commerce et du développement, prévue du 6 au 10 juin 2011.

II. Coordination avec d'autres organisations internationales et des organismes internationaux de produit

11. Le secrétariat de la CNUCED a coordonné ses activités avec un important réseau de partenaires dans le but de promouvoir une approche globale du développement du secteur des produits de base. Il a poursuivi sa coopération étroite avec des organisations appartenant au système des Nations Unies ou extérieures à celui-ci, comme le Fonds commun pour les produits de base, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI), la Banque mondiale, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, les commissions régionales de l'ONU et des organismes internationaux de produit. Il compte également parmi ses partenaires des universités et des établissements de recherche, ainsi que des acteurs du secteur privé, notamment des institutions financières. Cette collaboration s'est traduite par la participation de fonctionnaires du Groupe spécial sur les produits de base à un grand nombre de réunions, de conférences et d'ateliers organisés par d'autres organisations, des universités, la société civile et le secteur des entreprises. En présentant des exposés techniques à ces réunions, la CNUCED a contribué au développement des capacités et à la formation de consensus sur les questions relatives aux produits de base.

12. En rencontrant à plusieurs reprises les responsables de la future présidence française du G-20 et en leur présentant des exposés, le secrétariat a contribué à la définition des priorités de cette présidence en matière de produits de base aux côtés de la FAO, du Fonds international de développement agricole (FIDA), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du Programme alimentaire mondial (PAM), de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la CNUCED, de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires et de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire. La CNUCED a collaboré étroitement avec ces huit autres organisations internationales à l'élaboration d'un document commun consacré à l'instabilité des prix sur les marchés alimentaire et agricole. Elle y expose des suggestions, que le G-20 examinera, sur les moyens de mieux atténuer et gérer les risques liés à l'instabilité du prix des denrées alimentaires et des autres produits de base agricoles afin de protéger les pays qui sont économiquement les plus vulnérables.

13. Conformément au mandat de la CNUCED et à la demande de l'Organisation internationale du cacao, le Groupe spécial sur les produits de base a aidé les pays membres de cette organisation et les autres parties intéressées à élaborer un nouvel accord international sur le cacao, qui devait être examiné à la Conférence des Nations Unies sur le cacao tenue à Genève du 21 au 25 juin 2010, sous les auspices de la CNUCED. Grâce à la formation d'un consensus entre les pays exportateurs et les pays importateurs, les négociations ont abouti à l'adoption de l'Accord international sur le cacao de 2010

(TD/COCOA.10/L.4) par la Conférence des Nations Unies sur le cacao. Pour la première fois dans l'histoire des accords internationaux sur le cacao, le nouvel Accord, qui prendra effet en 2012, restera en vigueur pendant dix ans, démontrant ainsi que toutes les Parties reconnaissent l'intérêt à long terme de l'Accord et y adhèrent.

14. Dans le cadre du Programme Tous ACP relatif aux produits de base agricoles de l'Union européenne (UE) et du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (États ACP), le secrétariat a collaboré étroitement avec la FAO, le Fonds commun pour les produits de base, la Banque mondiale et le CCI afin de renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de valeur agricole, ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies durables pour les produits de base dans les États ACP.

15. La CNUCED a collaboré avec le Fonds pour les produits de base et le COS-coton à la préparation de la réunion panafricaine sur le développement qui doit se tenir en juin 2011. L'objectif général de cette réunion est d'établir un plan d'action pour le secteur du coton en Afrique dans trois domaines fondamentaux: la productivité, la commercialisation et la valeur ajoutée. Cette stratégie sera incorporée au Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique dans le cadre du Partenariat UE-Afrique.

III. Organisation par la CNUCED de réunions de parties prenantes sur les produits de base

Forum mondial sur les produits de base

16. Au paragraphe 93 c) de l'Accord d'Accra, la CNUCED a été chargée de «contribuer à l'établissement de partenariats multipartites efficaces en vue de concevoir des approches novatrices pour résoudre les problèmes liés aux produits de base». Le Forum mondial sur les produits de base s'est tenu à Genève, les 22 et 23 mars 2010. Il a été organisé par la CNUCED avec le concours du Fonds commun pour les produits de base, du Secrétariat d'État à l'économie du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, et des Gouvernements français et chinois. Il a bénéficié de l'appui d'autres acteurs, notamment d'associations sectorielles internationales. Il a permis à des participants de haut niveau représentant des États membres, le secteur privé et l'administration publique de débattre des problèmes persistants de l'économie des produits de base. Y ont assisté plus de 500 participants, notamment des ministres et d'autres décideurs, des producteurs de produits de base, des négociants, des financiers, des consultants, des universitaires et d'autres experts; un grand nombre d'entre eux se sont exprimés et ont présenté des exposés lors de séances plénières et de séances parallèles.

17. Pendant les deux jours du Forum mondial, les discussions ont été axées sur l'instabilité des marchés de produits de base, les problèmes posés par les politiques relatives aux produits de base, la durabilité des chaînes d'approvisionnement, l'accès aux sources de financement, la logistique et la réglementation des marchés. La cinquantaine d'exposés et d'interventions réalisés ont contribué à un débat important sur la manière de développer de manière positive l'économie mondiale des produits de base. Les grandes questions ci-après ont été soulevées:

a) Les comptes extérieurs de nombreux pays en développement tributaires des produits de base, qui dépendent étroitement des prix des produits de base et des investissements à moyen et à long terme dans l'infrastructure et la logistique, sont souvent pénalisés par la détérioration des termes de l'échange liée à l'évolution imprévisible du marché des produits de base;

b) La financiarisation des marchés de produits de base a ajouté l'instabilité aux autres problèmes du secteur. Dans le même temps, des participants du secteur privé, y compris des représentants de bourses de produits, ont souligné que les produits de base qui n'étaient pas négociés sur des marchés boursiers affichaient une plus grande instabilité;

c) L'accès aux moyens de financement à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement en produits de base a été réduit suite à la crise financière;

d) Du fait de la détérioration des termes de l'échange, du syndrome hollandais et de la «malédiction des ressources», de nombreux pays en développement tributaires des produits de base qui sont dotés de ressources minérales ou de terres fertiles restent enfermés dans un modèle de monoculture qui s'accompagne d'un sous-développement, aggravant ainsi la pauvreté;

e) Les prix de nombreux produits de base n'ont pas atteint leur sommet historique en valeur réelle et, dans de nombreux cas, continuent de baisser, tout comme la capacité des petits producteurs des pays en développement tributaires des produits de base de conserver des moyens de subsistance durables;

f) L'accès aux moyens de financement des produits de base devenant plus compliqué, les bailleurs ont dû faire face à un cadre réglementaire plus strict résultant de l'Accord de Bâle II, en vue de surmonter les obstacles que rencontrent les pays en développement.

18. Les participants au Forum mondial ont reconnu que la réglementation jouait un rôle important sur les marchés de produits de base et que, pendant le récent cycle de phases d'expansion et de récession, elle était, au mieux, inadéquate. Le grand débat lancé par le Forum mondial a apporté une contribution notable à l'examen, dans un cadre informel et multipartite, des problèmes essentiels de l'économie, du commerce et du financement des produits de base, et a permis à la CNUCED de mieux s'acquitter de son mandat en partenariat avec les principaux acteurs. Le Forum mondial a joué un rôle essentiel dans la définition des mesures susceptibles d'être mises en œuvre aux niveaux national, régional et international afin de résoudre les problèmes persistants de l'économie des produits de base, qui sont au cœur de l'Accord d'Accra.

19. Il a été proposé que le Forum mondial se tienne chaque année. Le Forum suivant, organisé les 31 janvier et 1^{er} février 2011, a porté sur: a) l'instabilité des marchés minéraux et agricoles et leur interdépendance; b) l'efficacité des politiques relatives aux produits de base et la durabilité de la production et de l'utilisation de ces produits, l'approvisionnement énergétique à long terme et la sécurité alimentaire; c) le rôle de l'innovation et des systèmes d'alerte précoce; d) le financement et la logistique dans le secteur des produits de base. Le rapport du premier Forum mondial sur les produits de base est publié sous la cote UNCTAD/SUC/2010/4.

IV. Minéraux, métaux et énergie

A. Forum intergouvernemental sur les mines, les minéraux, les métaux et le développement durable

20. Le secrétariat a participé et fourni les services nécessaires à la session ordinaire du Forum intergouvernemental sur les mines, les minéraux, les métaux et le développement durable qu'il a organisée à Genève du 1^{er} au 4 novembre 2010. Il s'agissait principalement de poursuivre la préparation par le Forum et ses membres des prochaines réunions, consacrées au bilan de la contribution du secteur minier au Plan de mise en œuvre de Johannesburg, que la Commission du développement durable tiendrait en 2010 et 2011.

21. Les participants ont achevé le cadre directif pour l'exploitation minière que le Forum soumettra à la dix-neuvième session de la Commission (New York, mai 2011). Il s'agit d'un recueil des meilleures pratiques destiné à accroître la contribution du secteur minier au développement durable, dans lequel sont résumés les enseignements tirés par le Forum dans le cadre de ses activités. Il est proposé que ce cadre serve de référence mondiale à une bonne gouvernance internationale dans le secteur minier. Les membres du Forum ont souligné la nécessité d'accroître les efforts de renforcement des capacités afin de bien mettre en application les pratiques définies dans ce cadre.

22. Un atelier a aussi été organisé en vue d'élaborer la contribution du Forum à l'initiative du Forum économique mondial relative au développement des minéraux, qui a été présentée à Davos en janvier 2011. Cet atelier témoigne aussi de la reconnaissance croissante du rôle du Forum intergouvernemental dans le débat sur les orientations internationales dans le secteur minier.

23. Conformément à leurs attributions, les membres ont procédé à l'examen quinquennal du Forum. Ils ont examiné les activités récentes, les objectifs, la structure, les fonctions, le financement et les priorités de travail. Ils ont aussi décidé de créer une équipe spéciale chargée d'étudier les possibilités d'accroître la coopération avec d'autres organisations.

B. Projet de fonds d'affectation spéciale pour l'information sur le minerai de fer

24. Le secrétariat a poursuivi l'exécution du projet de fonds d'affectation spéciale pour l'information sur le minerai de fer; il s'agit de mettre à la disposition des acteurs du marché de l'acier et du minerai de fer – producteurs, acheteurs, expéditeurs, fournisseurs de biens et services à l'industrie, analystes ou consultants – une information complète sur les tendances du marché mondial du minerai de fer. En collaboration avec des partenaires professionnels, le secrétariat a publié trois rapports en 2010 sur: a) le marché du minerai de fer; b) les statistiques du minerai de fer; c) une mise à jour statistique sous forme électronique. Le coût de production de ces rapports est couvert par des contributions de gouvernements et par le produit de la vente des publications.

25. «The Iron Ore Market 2009-2011» était l'une des 11 publications choisies pour figurer dans une enquête de lectorat sur les publications de la CNUCED réalisée en 2010 (TD/B/WP(58)/CRP.1). D'après les résultats de l'enquête, cette publication a reçu une note globale de 4 sur 5, correspondant à la note la plus fréquemment donnée à l'ensemble des 11 publications.

C. Conférence sur le commerce et le financement du pétrole, du gaz et des ressources minérales en Afrique

26. En application du paragraphe 98 de l'Accord d'Accra, la CNUCED continue de fournir des services consultatifs et d'exécuter des activités de renforcement des capacités liées au commerce dans différents pays en développement riches en ressources naturelles. En 2010, le secrétariat a organisé, en collaboration avec d'autres partenaires, la quatorzième Conférence – exposition de la CNUCED sur le commerce et le financement du pétrole, du gaz et des ressources minérales en Afrique à Sao Tomé (Sao Tomé-et-Principe), du 21 au 25 novembre 2010.

27. Les objectifs de la Conférence étaient les suivants: a) permettre un dialogue de haut niveau entre producteurs et consommateurs, investisseurs et pays d'accueil et autres acteurs intéressés; b) aider à cerner les moyens de tirer un plus grand profit de la mise en valeur des

ressources naturelles et d'en conserver les bénéfiques en Afrique; c) définir des stratégies pour accroître la diversification de l'économie dans d'autres activités économiques que les industries extractives; d) dégager des politiques et des instruments juridiques appropriés pour que les secteurs de l'énergie et des industries extractives continuent de se développer sur le continent et pour améliorer la contribution de ces secteurs au développement de l'Afrique.

28. La Conférence a réuni 300 participants représentant des gouvernements, des institutions régionales et internationales, des universités, des sociétés multinationales et des organisations de la société civile, qui ont noté avec préoccupation que, malgré la richesse des ressources minérales du continent africain, peu d'activités industrielles se sont développées autour des industries extractives, ce qui atteste de l'insuffisance des liens en amont et en aval entre ce secteur et le reste de l'économie nationale. Le principal texte adopté à l'issue de la Conférence a été une résolution ministérielle recommandant à la CNUCED de faciliter la création par les gouvernements africains d'une équipe spéciale qui définirait les méthodes et les critères d'évaluation du contenu local dans les industries extractives. Les critères définis, conformément à la stratégie minière pour l'Afrique, serviront aux décideurs de référents pour la mise en valeur des ressources naturelles.

29. À l'appui des travaux de la CNUCED sur les produits de base, le Premier Ministre de Sao Tomé-et-Principe, Patrice Trovoada, a souligné la nécessité de poursuivre des politiques globales de gestion des ressources naturelles qui stimulent le contenu local et créent de la richesse dans les pays d'accueil au profit de la majorité de la population. À cet égard, il a souligné la nécessité de coordonner les politiques de mise en valeur des ressources naturelles en Afrique afin de renforcer la contribution des industries extractives au développement du continent.

30. Avant la Conférence, une réunion de haut niveau consacrée à la mise en place du système d'échange d'informations sur les ressources naturelles en Afrique a eu lieu à Genève, comme suite à la recommandation de la précédente conférence tenue l'année dernière à Bamako (Mali). À cette réunion, des accords de coopération ont été signés entre la CNUCED, l'Union internationale des télécommunications (UIT) et huit pays africains qui mettront en œuvre la phase pilote du système. La Conférence de Sao Tomé a permis d'examiner les progrès accomplis.

V. Produits de base agricoles

A. Portails d'information

31. En application du paragraphe 93 de l'Accord d'Accra, la CNUCED a appuyé les efforts déployés par les pays en développement tributaires des produits de base pour avoir accès aux informations relatives à ces produits et mettre en place des systèmes de commercialisation plus efficaces. Le secrétariat a ainsi continué de proposer deux outils d'information, Infocomm et Infoshare. Infocomm est un portail électronique d'information en trois langues hébergé sur le site Web de la CNUCED, où l'on trouve des notices sur un certain nombre de produits de base et des liens vers des sources d'information extérieures. Infoshare est un système de base de données permettant de recueillir et d'échanger des informations qualitatives et quantitatives sur les produits de base agricoles, notamment les prix (départ exploitation, importation et exportation) ainsi que les coûts de transport et d'entreposage.

32. En 2010, le Groupe spécial sur les produits de base a continué de transférer les informations contenues sur le portail Infocomm à une nouvelle interface plus moderne et conviviale. Le lancement officiel du nouveau site est provisoirement prévu en juin 2011.

33. Fort des enseignements tirés de l'installation d'Infoshare dans quatre provinces du Cameroun l'année précédente et dans le cadre du Programme Tous ACP relatif aux produits de base agricoles, le secrétariat a préparé la mise en place de systèmes d'information similaires dans le Pacifique et dans les Caraïbes en 2010. Le prototype proposé pour les Caraïbes a été présenté lors d'un atelier commun organisé par la CNUCED et le secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM); un autre prototype, utilisant la téléphonie mobile, est prêt à être installé dans la région Pacifique. La CNUCED a continué d'appuyer l'installation d'Infoshare au Cameroun et a organisé un atelier de formation destiné aux administrateurs de bases de données à Genève.

B. Normes de qualité et de sécurité des produits agroalimentaires

34. La prolifération de mesures non tarifaires complexes et restrictives appliquées aux frontières et à l'intérieur des frontières sur les marchés d'exportation préoccupe la plupart des pays en développement tributaires des produits de base et particulièrement les PMA. En application de l'Accord d'Accra, la CNUCED continue de renforcer ses travaux sur les problèmes d'accès aux marchés auxquels sont confrontés les pays en développement, s'agissant en particulier des mesures sanitaires et phytosanitaires et du respect des normes de sécurité alimentaire et des critères de qualité, notamment les lois et réglementations divergentes en matière d'alimentation.

35. Le secrétariat a poursuivi le développement du Portail d'information Internet sur la labellisation développement durable commencé en 2008 (www.unctad.org/SCP). Cet outil vise à informer les producteurs, les agriculteurs, les négociants, les exportateurs et les décideurs des États ACP de tout ce qui concerne la conception, le développement et l'existence de normes de sécurité agroalimentaire, ainsi que de programmes de labellisation et de certification intégrant les trois piliers du développement durable – durabilité économique, sociale et environnementale – dans l'activité économique, notamment la production, la transformation et la commercialisation. Le portail donne des informations sur des labels de durabilité (tels que le commerce équitable, l'agriculture biologique, le respect de l'environnement, ainsi que les indications géographiques), les régimes et les conditions de certification, les labels et les lois en la matière, des renseignements généraux sur les questions de durabilité et des documents pertinents aux principaux acteurs dans les États ACP.

36. Le portail a été consolidé en 2010 en poursuivant l'extension et la mise au point de la base de données relative à la certification (le portail contient désormais des informations sur plus de 150 labels de certification et initiatives en matière de durabilité), en améliorant la fonction de recherche, etc., et fournit désormais un point d'accès central aux dispositifs existants de commerce équitable et de responsabilité environnementale et sociale.

37. Le portail a été lancé dans la région Pacifique lors de l'atelier sous-régional de renforcement des capacités sur les normes agroalimentaires – VanuGAP et Pacific Organic Standards – qui s'est tenu à Port-Vila (Vanuatu) les 30 et 31 mars 2010. Cet atelier a été vivement apprécié des 40 participants provenant des secteurs public et privé, d'organismes régionaux, d'établissements de recherche, d'universités, d'organisations à but non lucratif et de représentants de gouvernements de certains pays insulaires du Pacifique – Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Vanuatu. Des ateliers supplémentaires étaient prévus en 2011 à l'intention des Caraïbes (février), de l'Afrique de l'Ouest (mai) ainsi que de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (août).

C. Bourses de produits et financement des produits de base

38. Sous les auspices du Programme Tous ACP relatif aux produits de base, la CNUCED travaille avec des acteurs nationaux et des partenaires internationaux pour améliorer le financement des produits de base et les bourses de produits agricoles aux niveaux national et régional dans les États ACP. En 2010, le secrétariat a entrepris les activités suivantes:

a) *Atelier sur le financement du secteur de la gomme arabique au Mali: système de récépissés d'entrepôt/crédit-stockage.* L'atelier s'est tenu du 11 au 13 mai 2010 à Bamako (Mali) en collaboration avec le CCI et le Gouvernement malien, au titre du Cadre intégré. Il a réuni quelque 80 participants représentant le Gouvernement malien, les institutions financières locales, les producteurs et exportateurs de gomme arabique du pays tout entier, des experts des systèmes de récépissés d'entrepôt et les organisations internationales travaillant dans le secteur de la gomme arabique au Mali. L'atelier a principalement abouti à l'intégration du mécanisme de financement basé sur un système de récépissés d'entrepôt et de crédit-stockage dans la stratégie du secteur malien de la gomme arabique. Il a permis aussi de sensibiliser les participants au système de récépissés d'entrepôt et de crédit-stockage;

b) *Atelier sur l'évaluation de l'étude de faisabilité portant sur la création d'un fonds de garantie pour le secteur du coton en Côte d'Ivoire.* L'atelier a été organisé sous les auspices du Ministère de l'agriculture et en collaboration avec l'Autorité de régulation du coton et de l'anacarde (ARECA). Il s'est tenu les 28 et 29 juillet 2010 à Abidjan et a été suivi par 75 participants. Il a principalement débouché sur l'élaboration d'un plan d'action, qui définissait trois étapes pour la mise en place du fonds de garantie: a) définition des modalités du fonds de garantie; b) élaboration du plan d'activité du fonds; c) création de groupes de travail pour assurer le fonctionnement du fonds. Les participants sont aussi convenus de mettre en place un comité directeur national pour le projet de fonds de garantie du coton;

c) *Atelier sur le financement de la commercialisation du café/cacao au Cameroun: rôle du système de récépissés d'entrepôt/crédit-stockage.* L'atelier s'est tenu à Kribi (Cameroun) les 5 et 6 octobre 2010 sous les auspices du Ministère du commerce et en coopération avec le Conseil national du cacao et du café (NCCB). Il a été suivi par une soixantaine de participants représentant le Gouvernement camerounais, les acteurs du marché du cacao et du café, les institutions financières et les partenaires de développement. Les participants ont examiné et validé les conclusions et recommandations de l'étude du financement de la chaîne de valeur du café et du cacao au Cameroun, portant notamment sur: a) l'élaboration d'un modèle de financement de l'activité pour le secteur cacaoyer en mettant en place des organisations de producteurs très performantes, en associant étroitement leurs activités aux institutions de microfinancement et aux banques, et en améliorant le refinancement de ces institutions; b) la création de centres/sociétés de services dans les zones productrices de café de l'ouest et du nord-ouest, qui proposeraient un service unique de transformation, de calibrage et de gestion des garanties aux coopératives et au public en général; c) la mise en place d'une fonction de réglementation stricte des services d'entreposage commercial et de gestion des garanties. Une activité importante de suivi de l'atelier consiste à réaliser une étude de faisabilité portant sur la création de centres/sociétés de services dans les zones productrices de café du Cameroun. L'atelier a aussi renforcé les synergies avec d'autres initiatives en cours dans les secteurs du café et du cacao, et accru les connaissances et les capacités des participants sur le système de récépissés d'entrepôt et de crédit-stockage;

d) *Atelier régional de renforcement des capacités d'améliorer le fonctionnement des marchés de céréales en Afrique de l'Ouest.* L'atelier régional de renforcement des capacités a été organisé du 9 au 11 décembre 2010 à Accra (Ghana) en partenariat avec le Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). Il a réuni une centaine de participants provenant des acteurs de la chaîne d'approvisionnement en céréales, notamment les banques commerciales, les institutions de microfinancement, les gouvernements, les organisations régionales, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement. Il a permis de mettre l'accent sur l'importance et le rôle du système de récépissés d'entrepôt/garantie et des bourses de produits dans le développement agricole et la promotion du commerce au niveau régional. Les participants sont convenus que les mesures prioritaires à prendre pour développer ces instruments de marché étaient les suivantes: a) s'appuyer sur le système de récépissés d'entrepôt/garantie et les bourses de produit dans la région, et partager l'expérience acquise dans ce domaine; b) promouvoir les garanties en renforçant le rôle des institutions de microfinancement et les organisations de producteurs et en améliorant les activités après récolte et le stockage; c) développer le système de récépissés d'entrepôt en améliorant le cadre juridique et réglementaire, l'harmonisation des normes de qualité et le renforcement des capacités des différents acteurs; d) renforcer la capacité des bourses de produits existantes dans la région. Les participants ont aussi défini les rôles des différents groupes d'acteurs dans la mise au point de systèmes de récépissés d'entrepôt/garantie et de bourses de produits;

e) *Atelier sur la voie à suivre pour mettre en place une bourse de produits et un système de récépissés d'entrepôt à Accra (Ghana), 15 et 16 septembre 2010.* L'atelier a sensibilisé les principaux décideurs à la nécessité de mettre en place une bourse de produits et un système de récépissés d'entrepôt au Ghana, afin de promouvoir la croissance économique et l'autonomie financière des agriculteurs. Il a permis de partager des connaissances avec des experts d'autres pays africains, et a aidé à fixer les orientations à suivre. Un plan d'action axé sur l'exécution rapide du projet a été élaboré;

f) *Projet visant à améliorer le financement de la chaîne de valeur de la noix de muscade à la Grenade.* L'un des objectifs prioritaires du plan de mise en œuvre de la stratégie relative à la noix de muscade à la Grenade consiste à améliorer l'accès de tous les acteurs au financement en vue de faciliter les activités sectorielles et de gérer les risques. En 2010, la CNUCED a réalisé, en collaboration avec le Ministère de l'agriculture et le Comité national de coordination, une étude portant sur l'amélioration du financement de la chaîne de valeur de la noix de muscade. Dans cette étude, la chaîne de valeur de ce produit a été examinée, l'offre et la demande de financement ont été analysées en profondeur, des lacunes et des goulets d'étranglement en matière de financement ont été recensés et des recommandations ont été formulées sur la manière d'améliorer le financement de cette chaîne de valeur à la Grenade.

39. La CNUCED a participé à la Conférence internationale du Bürgenstock organisée par la Swiss Futures and Options Association (SFQA) du 9 au 12 septembre 2010 à Interlaken (Suisse). Elle a présenté les grandes lignes de l'évolution des bourses de produits et des améliorations éventuelles à apporter en Afrique. Une assistance et des conseils techniques ont été prodigués dans le cadre de réunions, missions et échanges d'informations divers avec le Népal, la Mongolie, le Pakistan et la Thaïlande.

VI. Coopération technique

40. Conformément à l'Accord d'Accra, la CNUCED aide les pays en développement tributaires de produits de base à:

- a) Concevoir des politiques nationales relatives aux produits de base, notamment pour les intégrer dans leurs stratégies nationales et régionales de développement;
- b) Renforcer leur capacité d'offre et devenir compétitifs;
- c) progresser dans les chaînes de valeur et diversifier les secteurs de produits de base;
- d) Se conformer aux normes commerciales internationales publiques et privées (respect des normes sanitaires et phytosanitaires, normes de sécurité des produits agroalimentaires et normes de qualité);
- e) Avoir accès aux informations et aux bases de données relatives aux produits de base, et tirer parti des débouchés à l'exportation sur les marchés émergents;
- f) Promouvoir et améliorer la transparence et la responsabilité dans le secteur public, dans le secteur privé et dans les entreprises afin de permettre à ces pays d'optimiser les avantages tirés des industries extractives, en tenant compte, au besoin, de la mise en œuvre d'initiatives pertinentes relatives aux industries extractives;
- g) Mettre en place des systèmes de commercialisation et des programmes d'assistance efficaces pour les petits producteurs de produits de base, notamment des programmes de protection sociale économiquement viables;
- h) Concevoir des mécanismes de financement et de gestion des risques dans le secteur des produits de base (y compris des bourses de produits).

41. Des activités ont été exécutées dans le cadre des projets de coopération technique suivants, mis en œuvre en 2010:

- a) Programme Tous ACP relatif aux produits de base agricoles (donateur: Commission européenne; montant total du projet: 3 380 000 euros);
- b) Forum mondial sur les produits de base (donateurs multiples);
- c) Collecte et diffusion de statistiques sur le minerai de fer (Fonds d'affectation spéciale multidonateurs);
- d) Améliorer le commerce et le financement du pétrole et du gaz en Afrique (donateurs multiples);
- e) L'intelligence économique au service des plus démunis (donateurs multiples, financement pluriannuel).

VII. Formation et collaboration avec l'Institut virtuel de la CNUCED

42. Du 15 au 20 février 2010, le Groupe spécial sur les produits de base a coorganisé la troisième session de formation destinée à des étudiants du programme de maîtrise professionnelle en commerce international de l'Université de Dar es-Salaam dans le domaine de l'économie des produits de base. C'était la deuxième série de cours à être organisée dans les locaux de la CNUCED à Genève. De nouveaux domaines ont été abordés, notamment des questions de commerce et de développement dans les secteurs de

l'énergie, du pétrole et du gaz, la gestion financière et la gestion des risques et la mise en place de marchés organisés de produits de base, par exemple des bourses. C'est l'illustration d'une coopération et d'une synergie interdivisions fructueuses entre activités de recherche et d'analyse et assistance technique, avec un impact durable sur les capacités institutionnelles d'un pays en développement tributaire des produits de base. Au cours des quatre dernières années, plus de 80 étudiants tanzaniens de troisième cycle ont assisté au cours de la CNUCED sur l'économie des produits de base, dont la déclinaison d'une semaine axée sur un enseignement pratique sur place a reçu la meilleure évaluation de tous les séminaires assurés par des visiteurs extérieurs au programme.

43. La formation a été assurée par l'Institut virtuel de la CNUCED, l'accent étant mis sur l'importance des industries extractives pour le développement. Elle a porté sur les ressources en métaux et en minéraux et en particulier sur le pétrole et le gaz. Les étudiants de deuxième et troisième cycles provenant de trois universités de Fédération de Russie membres de l'Institut virtuel y ont participé. Le cours a été suivi d'une série de questions et réponses interactives avec l'ensemble du groupe. On a évalué les connaissances acquises par les étudiants sur les industries extractives et le développement en leur confiant des travaux de groupe.

44. Des données et des informations ont été fournies au sujet d'éventuels tuteurs qui seraient chargés de superviser trois projets de recherche minière au Mali (or), au Togo (phosphates) et en Guinée (divers minéraux).
